









Bordereau de signature

2017/056/CA Subvention complémentaire UD81



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	17/10/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	17/10/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	18/10/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/10/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-19)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 19 octobre 2017 (2017-10-19)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 19/10/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn,
Mme Florence BRUNIER, représentante de M. Joël CASTEX, payeur départemental,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Isabelle ESPINOSA (suppléante de M. André FABRE), Monique CORBIERE-FAUVEL (suppléante de Mme Éva GERAUD), Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant du SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM. Jacques THOUROUDE, Éric GUILLAUMIN, CPL Julien ESTIVALS, CNE Jean-Marc RAYNAL, COL Florian SOUYRIS.
Mme Céline ALBERT.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 2/ votants : 16.
Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.
Date de la convocation : 2 octobre 2017.

RAPPORT N°056/CA - 10/17

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Tarn pour le remboursement des dépenses engagées pour le congrès national de Tours en 2016.

Conformément à l'article 6 de la convention signée entre le SDIS et l'UDSP81, il y a lieu de procéder au remboursement des frais avancés par l'UDSP81 pour le congrès national de Tours du 24 au 26 septembre 2016, sous forme d'une subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.630 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Tarn au titre des frais avancés pour le congrès national de Tours.
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 article 6574.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 19/10/2017

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 19/10/2017